

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 15 février 2011 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de D. GOMART, pouvoir à I. DESSAINT, T. DELAMARE, pouvoir à E. DESSAINT, K. LAURENCE, pouvoir à N. CORNE et A. DAUBIN, excusée.

Le maire déclare la séance ouverte et Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que deux contrats à durée déterminée ont été mis en place au profit de Mme Astrid KAKAI, pour palier, dans l'urgence, au remplacement de Mme Véronique DAUSSY, dont le contrat CUI-CAE est arrivé à expiration. Le conseil municipal, après délibération, entérine cette décision.

Monsieur BARBIER précise ensuite au conseil que Madame DORVILLÉ Maryline, éligible au contrat CUI-CAE, serait amenée à travailler à compter du 1^{er} mars pour une durée de 6 mois afin de remédier au remplacement du poste occupé par Mme DAUSSY.

Le Maire informe ensuite l'assemblée que Monsieur Olivier SIMON, souffrant, a donné sa démission de l'A.F.R. En conséquence, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de le remplacer pour la partie administrative par Monsieur Frédéric JOSSE.

Concernant la location du logement communal, le loyer sera relevé au 1^{er} mai 2011, selon l'indice de référence, comme il est précisé sur le bail.

Monsieur le Maire, dûment habilité par la délibération du 26 novembre dernier concernant l'installation d'horloges astronomiques, pour un montant de 2813 €, précise au conseil municipal qu'une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général, néanmoins, il sera nécessaire de faire une demande de dérogation avant d'obtenir l'accord de subvention.

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de prononcer le déclassement des voies communales n°5 et n°6 dans le domaine privé de la commune en chemin rural n° 5 et n° 6.

Monsieur le Maire soumet au conseil une demande de subvention de l'Office Culturel Municipal de Brouchy d'un montant de 5500 €, pour couvrir les dépenses de début d'année 2011, notamment le Festival « théâtre au village ».

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'accorder cette subvention.

Une subvention est également présentée à l'assemblée émanant de l'association « familles rurales », d'un montant de 1500 €, concernant l'arbre de Noël des enfants de la commune de décembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré octroie la subvention à l'association.

Le Maire explique au conseil, qu'afin de régler des factures, il est nécessaire de faire une avance de trésorerie au C.C.A.S. de 10000 € dans l'attente du vote du budget. Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accorder cette avance au CCAS et cette dépense budgétaire sera inscrite lors du vote du Budget 2011 de la commune.

Madame, Isabelle DESSAINT aborde le sujet de l'ADMR et le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1200 € à l'ADMR.

Dans le cadre des questions diverses,
Monsieur le Maire présente au conseil un projet éolien émanant de la société WPD Energie 21.

Le Maire informe les conseillers du projet de réfection de la porte du cimetière. Trois devis vont être demandés.

Un point est fait sur l'avancement du site informatique de la commune qui devrait fini courant 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

